

**Conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns de
Dieppe – Détermination des tarifs applicables aux élèves dieppois pour
l'année scolaire 2009 - 2010**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que cette année, 661 élèves dieppois se sont inscrits au Conservatoire Camille Saint-Saëns de Dieppe qui dispense l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique (697 élèves l'année précédente).

Les inscriptions administratives pour l'année scolaire 2009 / 2010 se dérouleront au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre.

Conformément aux statuts du Sydempad, chaque collectivité-membre est invitée à fixer, avant le début de cette campagne d'inscriptions, les tarifs qui seront applicables à ses ressortissants.

A titre indicatif, la recette inscrite au Compte Administratif 2008 se rapportant à la perception des droits d'inscriptions, s'établit à la somme globale de 83 578,66 €

Par ailleurs, il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2008, la Ville de Dieppe a versé au Sydempad, un montant de 2 070 709 € (hors contribution « musique à l'école ») dont 1 690 335 € correspondant aux frais de siège qu'elle assume seule (article 7.3 des statuts).

Pour l'exercice 2009, notre collectivité est appelée à verser au Sydempad, une contribution d'un montant de 2 069 703 € (hors musique à l'école) dont 1 684 210 € au titre des frais de siège.

A l'heure actuelle, les droits d'inscriptions au conservatoire ne sont pas adossés aux ressources des usagers mais uniquement définis en fonction des enseignements suivis. Toutefois, ce schéma de tarification sera susceptible d'évoluer dans l'avenir. En effet, la Ville de Dieppe a engagé une réflexion globale sur les tarifs des services publics et une étude approfondie est actuellement en cours de réalisation.

Considérant les avis formulés par les commissions n°1 et 5 réunies respectivement les 22 et 23 juin 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal de conserver le schéma de tarification actuel et de fixer les nouveaux tarifs 2009 / 2010, selon les propositions détaillées dans les tableaux ci-dessous :

I / Enseignement de la musique :

<u>Prestations « musique »</u>	tarifs 2008 / 2009	Tarifs 2009 / 2010	écart en %
<u>tarifs jeunes :</u>			
- Eveil – atelier découverte musique et danse (5 ans)	83 €/ an	85 €/ an	+2,41%
- cours collectifs	83 €/ an	85 €/ an	+ 2,41 %
- cours collectifs et un instrument	124 €/ an	127 €/an	+2,42 %
- cours collectifs et deux instruments	168 €/ an	172 €/ an	+ 2,38%

Horaires aménagés primaires :	Gratuit	Gratuit	
Horaires aménagés secondaires - à dominante vocale : (cours collectifs uniquement)	83 €/an	85 €/ an	+ 2,41 %
Horaires aménagés secondaires (cours collectifs et un instrument)	124 €/ an	127 €/ an	+ 2,42 %
Horaires aménagés secondaires (cours collectifs et deux instruments)	168 €/ an	172 €/ an	2,38 %
<u>Tarifs adultes</u> (à partir de 20 ans pris dans l'année scolaire)			
- cours collectifs :	124 €/ an	127 €/ an	+ 2,42 %
- cours collectifs et un instrument :	164 €/ an	168 €/ an	+ 2,44 %
- cours collectifs et deux instruments :	269 €/ an	275 €/ an	2,23 %

II / Enseignement de la danse :

<u>Prestations « danse »</u>	tarifs 2008 /2009	Tarifs 2009 / 2010	écart en %
<u>tarifs enfants et adulte</u>			
- Eveil et atelier découverte musique et danse (5 ans) et Initiation danse (6 ans)	83 €/ an	85 €/ an	+ 2,41 %
- Initiation danse et formation musicale danseurs (7 ans)	104,50€/ an	107 €/ an	+ 2,39 %
<u>Cursus Danse</u>			
- cursus tous niveaux avec ou sans cours complémentaire classique ou contemporain	205 €/ an	210 €/ an	+2,44 %
- cours supplémentaire pour tout élève inscrit en cursus (au choix dans les ateliers : jazz, hip-hop et afro-brésilien)	62,50 €/an	64 €/ an	+ 2,40%

<u>Atelier Hip-hop</u>	62,50 / an	64 €/ an	+2,40 %
<u>Ateliers hors cursus</u>			
Afro-brésilien, Jazz, Classique, Contemporain, atelier chorégraphique	102 €/an pour 1 atelier	104,50 €/ an	+2,45 %
	200 €/ an pour 2 ateliers	205 €/ an	+2,5 %
	254 €/ an pour 3 ateliers	260 €/ an	+ 2,36 %
	328 €/ an pour 4 ateliers et plus	336 €/ an	+ 2,43 %

III / Enseignement de l'art dramatique

<u>Prestations « Théâtre »</u>	Tarifs 2008 / 2009	tarifs 2009 /2010	écart en %
- Eveil – initiation	83 €/ an	85 €/ an	+2,41 %
- Cursus	124 €/ an)	127 €/ an	+ 2,42 %

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.